

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2022-10-04**

Le 4 octobre 2022, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à Conzazy.

Sont présents :

- Tous les administrateurs, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Christian Torrell ; le secrétaire de séance est Jean-Louis Lacanal.

Ordre du jour :

1	Point sur les subventions reçues et à recevoir,
2	Commission sentiers
2a	Planning des futurs chantiers,
2b	Désignation d'un responsable en remplacement de P.Duclos
2c	Opportunité de l'achat d'une tronçonneuse électrique,
2d	Point à date sur "la Piémontaise".
3	Commission séjours :
3a	Examen des projets (Costa Brava et autres),
3b	Recrutement de nouveaux membres.
4	Proposition de partenariat de l'asso VOL'ARIZE (entretien chemins).
5	Le chemin des évêques et notre implication dans la nouvelle association
6	Organisation des randos avec nos nouveaux animateurs
7	Point sur les adhésions à Générations Mouvement (2022 et 2023)
8	Questions diverses

1- Point sur les subventions reçues et à recevoir,

Jacques Rousseau fait le point sur les subventions et commente le tableau annexé.

2- Commission sentiers

a. Planning des futurs chantiers

- i. La date du 4 octobre n'a pu être honorée faute de préparation. Le conseil propose la date du 25 octobre pour le chantier à venir tout en se réservant le lieu d'intervention. Christian Torrell prendra contact avec la commune de Mauvezin et de Mérigon, Jean-Louis Lacanal fera de même avec les communes de Bagert et de Cérizols.

- ii. Il est rappelé que le conseil a prévu lors de ses dernières réunions 6 actions annuelles.

b. Désignation d'un responsable en remplacement de Pierre Duclos.

- i. Didier David se propose à ce poste. A charge des membres de la commission Sentiers de lui apporter tous les éléments qui constituent le projet de Sentiers des Petites Pyrénées en cours (tour de pays en annexe).

c. Opportunité de l'achat d'une tronçonneuse électrique

- i. Jacques Rousseau et Jean-Louis Lacanal ont présenté deux devis (en annexe), un concernant une élagueuse, l'autre une tronçonneuse.

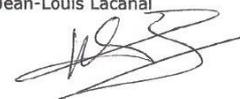
- ii. Le conseil se pose la question de l'autonomie d'un tel matériel. Afin d'avoir un élément tangible en situation, Christian Torrell mettra à disposition son matériel lors du prochain chantier.
 - iii. Décision en attente
 - d. Point sur la Piémontaise
 - i. Le conseil constate un manque d'engouement pour ce projet qui fait déjà débat au sein du comité de pilotage et des référents sentiers.
 - ii. Dans l'état actuel des choses, le conseil estime raisonnable de laisser murir l'idée sauf à trouver une équipe suffisamment étoffée et motivée pour conduire ce projet.
- 3- Commission Séjours :
- a. Examen des projets
 - i. A ce jour, seul le séjour de fin de printemps sur la Costa Brava est avancé.
 - 1. Le conseil donne son accord pour poursuivre avec le prestataire "L'esprit d'ici-voyage" qui avait donné satisfaction en Andorre. Chantal Meirieu rappelle les difficultés rencontrées à La Massana (chaleur, bruit).
 - 2. Jean-Louis Lacanal présente le projet reçu, le coût de ce séjour devrait se situer aux alentours de 430€ par personne. Ce séjour se déroulera dans un hôtel climatisé. En l'absence de Jean-Louis Lacanal et sous réserve de la présence de Jacques Rousseau, le responsable du séjour sera Christian Torrell.
 - ii. Le séjour d'automne n'est pas défini. Les personnes ayant émis des idées de destination seront invitées à se rapprocher de la commission séjours pour examiner ensemble la faisabilité.
 - b. Recrutement de nouveaux membres
 - i. Un nouvel appel sera lancé pour faire entrer dans l'actuelle équipe (Jacques Rousseau et Jean-Louis Lacanal) de nouveaux membres.
- 4- Proposition de partenariat avec l'association [Vol'Arize](#) de Montesquieu-Volvestre
- a. Jacques Rousseau et Jean-Louis Lacanal ont été contactés par un membre de l'association pour un étudier un partenariat dans le sens où les deux associations ont les mêmes objectifs.
 - b. Le conseil estime qu'il n'est pas opportun compte tenu des tâches et des projets de l'ARVV déjà en cours de se lancer dans cette aventure. L'éloignement de Montesquieu-Volvestre n'est pas incitatif et n'entre pas dans "le périmètre" des éventuels projets de liaison avec la bordure de notre canton.
 - c. Jacques Rousseau adressera un courrier à Vol'Arize en expliquant les raisons de notre refus.
- 5- Le chemin des Evêques
- a. Lors de la dernière réunion, le conseil avait donné son aval pour participer à la future association. L'assemblée générale constitutive se tiendra le 11 octobre à St Lizier. Jean-Louis Lacanal étant déjà au conseil d'administration de la nouvelle association au titre de sa commune, l'ARVV sera représentée par son président.
- 6- Organisation des randonnées avec les nouveaux animateurs
- a. Jean-Louis Lacanal propose qu'une commission Animateurs soit créée afin d'établir avec l'ensemble des animateurs le planning des randonnées de l'année.
 - b. La commission sera composée des animateurs officiels Christian Torrell, Chantal Meirieu, Vianney Doublier, Jean-Louis Lacanal et par délégation Jacques Rousseau.

- c. La première réunion se tiendra à Ste Croix-Volvestre sur invitation de Chantal Meirieu qui prendra contact avec les membres pour définir d'une date. Le planning de novembre et décembre étant vierge, il y a nécessité de réunir la commission rapidement.
 - d. Jean-Louis Lacanal informe le conseil que son état de santé ne lui permet pas pour le moment d'encadrer les sorties hebdomadaires pour une période indéterminée.
- 7- Point sur les adhésions
- a. A ce jour, l'ARVV est forte de 49 adhérents.
 - b. Le secrétariat a déclaré auprès de la fédération GM les 49 adhérents tout en n'ayant commandé et reçu que 40 licences. Il est constaté que la fédération ne fait pas de lien entre les déclarations et le nombre de licence délivrées. En conséquence, 9 adhérents ne sont à priori pas couverts par l'assurance liée à la licence. Dans la mesure où l'année est quasiment écoulée et que les processus de délivrance des licences 2022-2023 est enclenchée, il ne sera pas réalisé de régularisation. Le secrétariat mettra en place pour la nouvelle année un système de gestion des licences plus approprié et plus rigoureux.
 - c. En prévision, il sera commandé 50 licences.
 - d. Jacques Rousseau propose de maintenir à 21€ le montant la cotisation ARVV + Licence GM. Ce tarif sera présenté et mis au vote lors de la prochaine AG.
- 8- Questions diverses
- a. Jean-Louis Lacanal propose que l'ARVV adhère à l'ANCV afin d'élargir le choix des paiements en particulier pour les séjours. Une enquête sera réalisée auprès des adhérents pour savoir qui serait intéressé par ce dispositif
 - b. Jean-Louis Lacanal demande au conseil s'il y a une obligation pour les animateurs de participer aux séjours. Si pour les séjours avec des prestataires le problème ne se pose pas, les séjours 100% ARVV nécessite un encadrement. Christian Torrell observe qu'il serait étonnant que les 4 animateurs soient absents en même temps auquel cas il pourrait être fait appel à un animateur extérieur ou plus simplement le séjour serait annulé.
 - c. Jacques Rousseau demande à ce que la newsletter mensuelle soit lue au préalable par tous les membres du bureau avant sa diffusion. Jean-Louis Lacanal adressera l'ébauche aux membres suffisamment tôt pour qu'elle soit au besoin corrigée. En l'absence de remarque, l'ébauche sera diffusée le dernier jour du mois. Les membres du conseil sont invités à adresser aux administrateurs du site les informations pertinentes à publier.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé par le conseil.

Pour le conseil,
Le secrétaire de l'ARVV

Jean-Louis Lacanal



Publication : Membres du conseil, site internet



ASSOCIATION REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP

Annexe I - Devis Matériel électrique



DEVIS

N°D2610001785

Numéro client: X2610007056



Ce devis est valable 15 jours.

ASSOC.REVEIL DE LA VALLEE
VILLAGE

09230 LASSERRE

Rural Master SAINT-LIZIER
LIEU-DIT LES GREES
RTE DE TOULOUSE
09190 SAINT-LIZIER
Tél.: 05 81 84 45 95
Email: saintlizer@ruralmaster.fr
Web: www.ruralmaster.fr
Date document: 30/09/2022
Numéro document: D2610001785
Conseiller: Cyril SENTENAC
Page 1/1

Référence	Désignation	Qte	PU TTC	Montant HT	Montant TTC	TVA
92505	BATTERIE STHL AK30	1.00	195.00	192.50	195.00	0%
93014	KIT BATT. STHL TRONCO. MSA140C-BQ +AL101 +	1.00	419.00	349.17	419.00	0%

Condition de règlement	Code	Base	Taux	Montant	NET A PAYER	614.00 €
	CFR	511.67 €	20	102.33 €	Total HT	511.67
					Total TVA	102.33
					Total TTC	614.00

RIB : Caisse d'épargne FR76 1313500000010005792 933-CEPAFRPP313

Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'au compté paiement de leur prix. Article 1 de la loi n°93.285 du 12 Mai 1993. Même en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le bon de livraison, et les accepter sans réserve. Pas d'escompte pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, et conformément au code de commerce, une indemnité calculée à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'un frais de recouvrement de 40 euros sont exigibles. Numéro d'immatriculation M102213 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels. Délai de validité du devis: 15 jours à partir de la date du présent document.

CAVENEL SAS au capital de : 2 770 000 Euros / N°SIRET: 48520153 N°SIREN: 84935015300104 N.A.F.: 4752B



DEVIS

N°D2610001781

Numéro client: X2610007056



Ce devis est valable 15 jours.

ASSOC.REVEIL DE LA VALLEE
VILLAGE

09230 LASSERRE

Rural Master SAINT-LIZIER
LIEU-DIT LES GREES
RTE DE TOULOUSE
09190 SAINT-LIZIER
Tél.: 05 81 84 45 95
Email: saintlizer@ruralmaster.fr
Web: www.ruralmaster.fr
Date document: 30/09/2022
Numéro document: D2610001781
Conseiller: Cyril SENTENAC
Page 1/1

Référence	Désignation	Qte	PU TTC	Remise	Montant HT	Montant TTC	TVA
854902	BATTERIE STHL AP500S	1.00	458.00	10.00%	344.25	413.10	0%
854902	BATTERIE STHL AP500S	1.00	458.00	10.00%	344.25	413.10	0%
341203	CHARGEUR BATTERIE STHL AL100 ULTRA RAPIDE	1.00	209.00	10.00%	156.75	188.10	0%
000161	TRONCONEUSE BATTERIE STHL MSA220C-B NJ	1.00	479.00	10.00%	399.25	431.10	0%

Condition de règlement	Code	Base	Taux	Montant	NET A PAYER	1 445.40 €
	CFR	1 204.50 €	20	240.90 €	Total HT	1 204.50
					Total TVA	240.90
					Total TTC	1 445.40

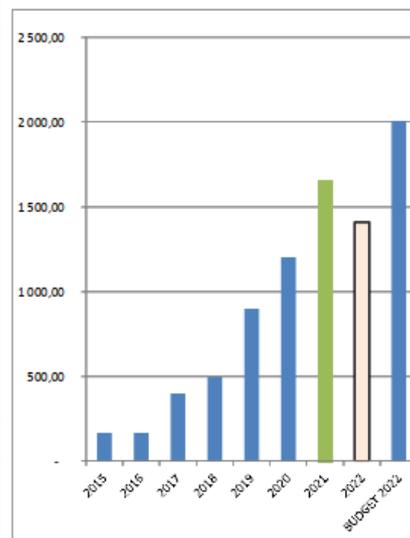
RIB : Caisse d'épargne FR76 1313500000010005792 933-CEPAFRPP313

Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'au compté paiement de leur prix. Article 1 de la loi n°93.285 du 12 Mai 1993. Même en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le bon de livraison, et les accepter sans réserve. Pas d'escompte pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, et conformément au code de commerce, une indemnité calculée à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'un frais de recouvrement de 40 euros sont exigibles. Numéro d'immatriculation M102213 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels. Délai de validité du devis: 15 jours à partir de la date du présent document.

CAVENEL SAS au capital de : 2 770 000 Euros / N°SIRET: 48520153 N°SIREN: 84935015300104 N.A.F.: 4752B

Annexe 2 – Suivi des subventions

ARVV - SUBVENTIONS REÇUES									
COLLECTIVITE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BUDGET 2022
BAGERT							100,00		100,00
BARJAC						50,00	50,00	50,00	50,00
BEDEILLE			50,00	50,00	50,00	50,00	50,00		50,00
CERIZOLS							100,00	100,00	100,00
CONTRAZY			80,00	80,00	100,00	150,00	150,00	150,00	150,00
FABAS						50,00	150,00	200,00	150,00
LASSERRE	170,00	170,00	170,00	170,00	200,00	150,00	150,00	150,00	150,00
MAUVEZIN							50,00		50,00
MERIGON						50,00	60,00	60,00	60,00
MONTARDIT						100,00	100,00	100,00	100,00
SAINTE CROIX							100,00		100,00
TOURTOUSE					50,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SS TOTAL COMMUNES	170,00	170,00	300,00	300,00	400,00	700,00	1 160,00	910,00	1 160,00
COM COM					300,00	300,00	300,00		300,00
DEPARTEMENT			100,00	200,00	200,00	200,00	200,00		200,00
DRAJES/FDVA								500,00	350,00
TOTAL	170,00	170,00	400,00	500,00	900,00	1 200,00	1 660,00	1 410,00	2 010,00



Annexe 3 – Projet SPP – Tour de pays

